

Conseil Communal de Lausanne

Rapport de la Commission n°14

**Chargée de l'examen du Rapport-préavis n° 2018/59
Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio
« Amélioration de l'équipement des services d'urgence »**

La séance s'est tenue le lundi 1^{er} juillet 2019 de 7h30 à 8h30, au Bâtiment administratif du Flon, rue du Port-Franc 18, Salle de conférence n° 157, 1^{er} étage.

Rapporteur (présidente)

Mme Graziella Schaller

Le Centre PDC -
Vert'libéraux

Membres de la commission

Mme Paola Richard-De Paolis

M. Robert Joosten

M. Jean-Daniel Henchoz, remplace Mme Florence Bettschart Narbel

M. Jean-François Cachin

M. Xavier Company

Mme Karine Roch

M. Georges-André Clerc remplace M. Nicola Di Giulio

Mme Anita Messere

Socialiste

Socialiste

Libéral-Radical

Libéral-Radical

Les Verts

Les Verts

Libéral-Conservateur

UDC

Excusés

Mme Laura Manzoni

Mme Antonella Vonlanthen

M. Dominique Gigon

Ensemble à Gauche

Socialiste

Socialiste

Pour l'administration communale

M. Pierre-Antoine Hildbrand

Cap Jean-Claude Nardin

Mme Dominique Binzoni

Directeur de la sécurité et de l'économie

Corps de police

Secrétaire de l'adjoint administratif, pour la
prise des notes

Rappel du postulat

Monsieur di Giulio a déposé ce postulat le 15 novembre 2016, lequel a été renvoyé par le conseil communal à la municipalité le 31 octobre 2017 pour rapport-préavis.

Ce postulat demande **« d'étudier l'opportunité d'équiper tous les véhicules d'urgence de première intervention, ainsi que les espaces publics à très forte fréquentation, d'appareils de réanimation, ceci afin d'augmenter fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire »**

Position du postulant

Monsieur Clerc s'exprime au nom du postulant Monsieur di Giulio qui s'est excusé. Il rappelle que la police est la première à intervenir en situation d'urgence. Les véhicules des officiers de service des sapeurs-pompiers sont tous équipés de défibrillateurs, alors que les véhicules de police n'en sont pas équipés. En Suisse, chaque année 8'000 personnes sont victimes d'arrêts cardiorespiratoires, et moins de 5% d'entre elles survivent. Un très petit nombre de victimes est secouru à temps (dans les 3 à 5 minutes critiques qui suivent l'arrêt cardiorespiratoire) par un service de sauvetage. Il exprime la satisfaction du postulant de la réponse municipale apportée dans ce préavis.

Position Municipale

Dans son rapport-préavis, la municipalité estime qu'il est prématuré d'équiper de défibrillateurs la quarantaine de véhicules de police lausannois.

Cette position s'explique par la mise en place d'un projet pilote qui sera mené par le canton sur 2 ans, et dont les conclusions seront connues d'ici fin 2020. Monsieur le Municipal Hildbrand estime qu'il est pertinent d'attendre l'analyse des résultats afin d'inscrire la potentielle démarche lausannoise dans le dispositif cantonal en cours d'évaluation. La Municipalité sera alors tout à fait prête à mettre à disposition la flotte de véhicules du corps de police, y compris les motos si cela est faisable, afin de rejoindre le dispositif tel que testé.

Ce projet pilote avec la gendarmerie vaudoise consiste en la mise en place de premiers répondants capables de faire rapidement face à une urgence cardiaque n'importe où dans le canton, y compris à Lausanne. Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les gendarmes de la police cantonale ont été formés aux gestes de la réanimation de base BLS-AED*, et 41 véhicules ont été équipés d'un défibrillateur.

Monsieur le Municipal rappelle que des défibrillateurs sont régulièrement installés dans des lieux à forte fréquentation, par ex les bâtiments de l'administration et que des appareils sont aussi installés dans les espaces publics, comme la Coop, la Migros, et dans des pharmacies. Ceux-ci doivent tous être annoncés au Canton afin qu'ils soient répertoriés, mais la Municipalité ne maîtrise pas leur installation. La couverture en défibrillateurs est très bonne à Lausanne.

Discussion générale

Si un défibrillateur permet de sauver un grand nombre de victimes, encore faut-il savoir s'en servir, ce qui est loin d'être généralisé. Toutes les personnes qui font un malaise cardiaque ne peuvent malheureusement pas être sauvées, que ce soit par un massage cardiaque ou en utilisant un défibrillateur.

Dans tous les cas, il faut appeler le 144 afin de faire venir une ambulance, et les premiers secours doivent être prodigués pendant ce temps.

Il est rappelé que la Municipalité est déjà active sur cette question. Tous les policiers suivent un cours sanitaire de base, qui inclut l'utilisation d'un défibrillateur, ainsi que le

premier secours tactique (PST). A Lausanne, le personnel de la ville suit une formation prodiguée à la RAMA, qui présente le massage cardiaque à exécuter prioritairement en attendant l'arrivée du défibrillateur. De plus, certaines entreprises, en fonction de leur taille, ont l'obligation de mettre en place un système de premiers secours. Mais il n'est pas possible d'imposer une formation à l'ensemble de la population.

Un nouveau partenariat conclu entre le 144 et la Fondation First Responders, qui compte des sapeurs-pompiers volontaires, très motivés et très bien formés, permet d'émettre une alerte afin de trouver une personne apte à prodiguer les premiers secours à proximité d'un accident.

Les sapeurs-pompiers cantonnés en caserne sont disponibles en cas d'alarme, et peuvent ainsi intervenir comme premier répondant sanitaire, dans un secteur délimité, à la demande de la centrale du 144. Toute personne ayant suivi une formation BLS/AED* reconnue d'un minimum de 4 heures peut s'inscrire comme bénévole sur First Responders, indépendamment du projet-pilote. Il est toutefois rappelé qu'en cas de malaise, il ne faut pas contacter la fondation, mais qu'il faut appeler le 144, qui transmettra l'appel à un bénévole de First Responders se trouvant à proximité.

Une commissaire propose de faire connaître cette application au grand public.

La commission souhaite que le conseil communal soit informé des conclusions de l'évaluation du projet pilote, lorsque celles-ci seront connues.

Les commissaires présents ainsi que le postulant absent acceptent tous la réponse municipale

Conclusion et vote :

La conclusion du rapport-préavis 2018/59 est acceptée à l'unanimité



La rapportrice

Graziella Schaller

Lausanne, le 30 août 2019

*

BLS = Basic Life Support (mesure de réanimation de base)

AED = défibrillation automatique externe

SRC = Swiss Resuscitation Council